

# Quoi de neuf ?

Lachapelle sous Rougemont



## FORMATION « GESTES QUI SAUVENT »

Pour faire suite au budget participatif, nous vous proposons de **suivre gratuitement une formation de 2H aux gestes qui sauvent**, assurée par l'UDPS 90.

Deux possibilités : **samedi 4 et samedi 11 juin**, horaire à convenir avec les participants. **Inscrivez-vous vite en mairie pour y participer.**

**La formation s'articule autour de 3 grands axes permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences comme :**

- Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention,
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée,
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un DAE (défibrillateur en libre service)

## AG DE LACHAPELLOISE

L'association La Chapelloise a organisé son AG le 8 avril. Les résultats financiers sont bons grâce notamment à la réussite du dernier marché aux fleurs.

Les activités ont pu reprendre avec la création du **Club des Artistes**. La reprise de la Rapène a aussi été un événement important, remplacée désormais par le **Club de l'Amitié** qui se tient tous les 15 jours.

La commune a obtenu sa deuxième fleur et la salle des associations une récompense du Conseil Départemental. La Chapelloise, très investie dans le fleurissement, se réjouit de ces prix !

**Des projets sont en cours de réalisation :**

- **Jeu de piste historique** dans notre village en lien avec le centenaire du département
- **Vide greniers le 10 juillet**

Nous continuons également à **soutenir la mairie** pour les prochains événements du village (...), à gérer les **boîtes aux livres** et à entretenir le **balisage** des chemins pédestres

**D'autres idées sont en gestation** autour du soutien de nos petits commerces, de la mise en valeur de notre village.

**Nous serions heureux de vous accueillir parmi nos bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre !** Vous pouvez contacter Colette Schlegel : [asschapelloise@aol.com](mailto:asschapelloise@aol.com), 06 40 16 82 41

En attendant nous vous donnons RDV au **marché aux fleurs** pour vos achats mais aussi le 21 mai à partir de 9h sur la place de la mairie pour nous aider à **planter les fleurs du village, vous êtes les bienvenus !**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	Heure	Manifestation	Association	Lieu
------	-------	---------------	-------------	------

### MAI

7 & 8	8 - 17h	Marché aux fleurs	Lachapelloise	Place
-------	---------	-------------------	---------------	-------

8	11h	Commémoration de l'Armistice	Communes	Angeot
---	-----	------------------------------	----------	--------

21		Journée Fleurissement	Lachapelloise	Place
----	--	-----------------------	---------------	-------

## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Retenez la date du **samedi 21 mai** pour le fleurissement du village. **Tous les bénévoles sont les bienvenus, rendez-vous place de la Mairie à partir de 9h.**

## MARCHE AUX FLEURS

Venez nombreux acheter vos plants de légumes et de fleurs les **7 et 8 mai** de **8h à 17h**  
**Place de la Mairie**

De bons conseils, des bénévoles pour vous aider à charger, le tout sous un beau soleil (on l'espère !); sans oublier **une buvette pour passer un moment agréable.**

Si vous souhaitez aider à l'organisation, n'hésitez pas à contacter l'association La Chapelloise.



## Etat Civil

### Mariage

MELIERES Daniel et NARDIN Sabine le 02 Avril 2022

### Décès

AZOUZ Roland le 25 Février 2022

CARITEY Françoise le 12 Avril 2022

Mesdames, Messieurs,

**Vous avez été nombreux à assister le 6 mars dernier au « procès de la RD83 », un vrai exercice de démocratie ! Merci à tous**, plus particulièrement à ceux qui ont eu le courage de venir témoigner à la barre, pour votre participation et votre implication dans cet événement, qui fut de mon point de vue **une belle réussite.**

Le procès n'avait pas pour but de condamner, il s'inscrivait dans le cadre d'une **justice restaurative**. Maintenant, il ne faut pas en rester là mais **donner une suite aux demandes de réparations exprimées**. Certaines ne pourront pas être réalisées par la commune. Elles ne dépendent pas de nous. C'est pourquoi, nous allons adresser aux différentes autorités compétentes (Préfecture, Département, Syndicat des Transports, Agence Régionale de Santé, ...) des **lettres personnalisées, accompagnées du procès-verbal** pour qu'ils prennent connaissance de ce qui s'est dit. J'espère que nous aurons un retour de ces différents services et nous vous tiendrons informés. La démarche **Village du futur reviendra au mois de juin** pour accompagner certaines des actions dans leur réalisation.

La directrice académique des services de l'éducation nationale nous a informés par courrier, au vu des effectifs prévus pour la rentrée 2022, **de la suppression d'un poste et donc de la fermeture d'une classe sur notre RPI** (Rougemont, Leval, Petitefontaine et Lachapelle). Elle nous demande de lui indiquer l'école dans laquelle la classe doit fermer. A la suite d'une réunion en présence des 4 maires des communes concernées et de la Communauté de Communes, nous lui avons adressé un courrier pour lui faire part de notre désaccord. **Je suis opposé à ce qu'on ferme une classe à Lachapelle.** S'il devait y avoir fermeture, on se retrouverait avec une classe unique, ce qui peut poser des problèmes de sécurité. C'est aussi l'occasion de revoir le transport. Les enfants de Lachapelle scolarisés à Petitefontaine doivent passer par Rougemont avant de revenir à Lachapelle : ils passent au moins 40 minutes dans le bus (dont 10 minutes à l'arrêt à Rougemont !), ce qui leur laisse peu de temps le midi et engendre un temps de transport énorme sur la journée (plus 1h30 !). **Je souhaite vraiment que l'intérêt des enfants soit pris en compte dans cette décision.** Pour ma part il me semble que la fermeture devrait avoir lieu à —>

Petitefontaine qui est une classe unique. Ce n'est pas l'avis des maires de Petitefontaine et Rougemont le Château.

Depuis quelques jours, à la suite du départ en retraite de Philippe Gérard au 1er avril dernier, **nous avons un nouvel employé communal : Thierry Chognard** qui réside à Lachapelle. Merci de lui réserver un bel accueil. **Je remercie Philippe pour tout le travail effectué au sein de la commune et pour sa disponibilité.** Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite, bien méritée !

Bien cordialement à vous.  
**Le Maire, Eric PARROT**

## Procès de la RD 83

**Retour sur ce bel évènement du 6 mars 2022 que vous pouvez revivre en vidéo :**

<https://www.youtube.com/watch?v=MJdImnbiUi8>

Vous trouverez ce lien et de nombreux éléments complémentaires sur la page dédiée de notre site internet via ce QR code.



### Objectifs

- Recréer un débat contradictoire au sujet de la R.D. 83, mais aussi de transmettre des informations.
- S'écouter les uns et les autres. L'un après l'autre. Les défenseurs de la route. Ses accusateurs.
- À la fin, les juges n'énonceront pas de condamnation, mais des recommandations, sur le principe « d'une justice restaurative »

**La citation** L'affaire appelée devant le tribunal éphémère de Lachapelle sous Rougemont concerne :

- ⇒ en demande, les citoyens concernés qui subissent les nuisances de la route
- ⇒ en défense, la route départementale 83

### Rappel des faits

La RD83 est un axe majeur qui permet de relier Mulhouse et Belfort. Elle est empruntée quotidiennement par des milliers de véhicules légers et de poids lourds.

Se pose donc aujourd'hui la cohabitation entre la route et les habitants de la commune de Lachapelle sous Rougemont, et les requérants, les parties civiles, saisissent le tribunal consécutivement aux nuisances générées par la route sur le territoire de la commune.

La commune, par l'intermédiaire de son conseil municipal, ainsi que des associations de riverains, ont déjà mené de nombreuses procédures ayant pour objectif de faire diminuer le trafic : demande de suppression du péage, installation de radars, réalisation d'aménagements de sécurité, saisie du préfet... A ce jour, peu d'entre elles ont abouti.

**Trois chefs d'accusation ont été retenus par le tribunal :**

**Chef d'accusation 1 :** La route est accusée de polluer l'air du village, de produire de nombreuses nuisances sonores et de donner un sentiment d'insécurité.

**Chef d'accusation 2 :** La route est accusée de couper en deux le village, de provoquer des dissensus, de nuire à la cohésion économique et sociale

**Chef d'accusation 3 :** La route est accusée d'enlaidir la commune, de produire une image très minérale et de focaliser toute l'attention au détriment de la campagne environnante.

### Extraits du verdict

« Pour de nombreux habitants, cette route est une souffrance qu'il est important d'entendre. Le tribunal l'a entendu. Pour d'autre, elle est une chance, et il faut aussi savoir entendre ce point de vue. »

« La route n'est déclarée coupable de rien. Il est reconnu qu'elle est là et qu'on doit vivre avec, avec ses défauts, nombreux, mais aussi ses qualités et ce qu'elle peut apporter au village de Lachapelle et à ses habitants, comme l'ont montré les débats. »

« En revanche, il est demandé à la route d'essayer de se faire plus discrète aussi bien dans sa matérialité, son paysage, que dans le trafic qu'elle génère. A ce titre, il est demandé aux pouvoirs publics responsables de faire tout leur possible pour que les différentes réglementations soient appliquées, ce qui permettra de faire diminuer les nuisances réelles qu'elle génère. »

**Au sujet des actions de réparations proposées lors du procès :**

« Certaines de ces actions n'appellent pas de réalisation qui engagent la commune et le collectif au-delà de notifications aux autorités compétentes. Par exemple, le respect de la réglementation ou la création d'un dialogue avec certaines autorités. Pour ces actions, ce procès-verbal sera envoyé aux différents acteurs concernés par le sujet pour témoigner de ce qui s'est dit ce jour, dans ce tribunal. »

« D'autres actions de réparation renvoient à des dispositifs à mettre en œuvre, sur le temps long, comme par exemple le développement d'une politique commerciale de qualité. »

« Enfin, certaines actions renvoient à des projets d'aménagement très concrets à mettre en place. Nous nous engageons à revenir vers vous, une fois tout ce programme d'action défriché, pour enclencher les actions prioritaires et celles dans lesquelles vous êtes prêts à vous engager. »



## Village du Futur—la suite

**1/ Pour profiter de la couverture médiatique importante de ce procès et faire prendre conscience à certaines institutions de leur responsabilité quant aux nuisances liées à la RD 83**

- ⇒ Envoi du PV du procès avec une lettre d'accompagnements aux différents partenaires
- ⇒ Liste précise des requêtes liées à leur compétence
- ⇒ Demande d'une réponse point par point qui vous sera communiquée

**2/ Pour planifier des projets structurants et ainsi pouvoir mieux les financer et être ambitieux pour notre village**

- ⇒ Une mini-résidence début juin avec la Fabrique du Lieu
- ⇒ Travail sur la vision prospective du village pour les 10 à 15 prochaines années
- ⇒ Phasage des projets

**3/ Pour développer un projet concret, ensemble Une résidence d'ETC du 27 juin au 7 juillet**

- ⇒ Objectif : modéliser la place du village avec vous, telle que vous la rêvez
- ⇒ Des premières pistes : redonner sa place à l'eau et à la nature, ajouter des stationnements minutes côté commerce, mettre en valeur les tilleuls et le monument aux morts, repenser la cour de l'école...

**4/ Pour clôturer cette démarche et vivre un temps festif**

PPP reviendra mi-septembre pour finir en beauté avec un évènement qu'il reste à concevoir. Si vous avez des idées, n'hésitez pas !

**La démarche Village du Futur est participative. Chacun a des idées qui méritent d'être entendues et l'intelligence collective est la plus puissante de toutes.**

**On compte sur votre participation à ces moments de réflexion, de partage, de construction... La richesse d'un village c'est avant tout ses habitants !**